







Procédure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2017/2078(BUD)	Procédure terminée
Budget rectificatif 3/2017: initiative pour l'emploi des jeunes; tableaux des effectifs de l'agence décentralisée ACER et de l'entreprise commune SESAR2		
Sujet 8.70.57 Budget 2017		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		31/05/2017
		 GEIER Jens	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 MUREŞAN Siegfried	
		 KÖLMEL Bernd	
		 DEPREZ Gérard	
		 TARAND Indrek	
		 VALLI Marco	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire BULC Violeta	

Evénements clés			
30/05/2017	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2017)0288	Résumé
30/08/2017	Vote en commission		
04/09/2017	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	11812/2017	Résumé

05/09/2017	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0282/2017	Résumé
11/09/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/09/2017	Résultat du vote au parlement		
13/09/2017	Décision du Parlement	T8-0343/2017	Résumé
13/09/2017	Adoption du projet du budget par le Conseil		
13/12/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2017/2078(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/8/10020

Portail de documentation

Projet de budget de la Commission	COM(2017)0288	30/05/2017	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE607.808	27/06/2017	EP	
Amendements déposés en commission	PE608.149	14/07/2017	EP	
Position du Conseil sur le projet de budget	11812/2017	04/09/2017	CSL	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A8-0282/2017	05/09/2017	EP	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement	T8-0343/2017	13/09/2017	EP	Résumé

Acte final

Budget 2017/2120
[JO L 330 13.12.2017, p. 0001](#) Résumé

Budget rectificatif 3/2017: initiative pour l'emploi des jeunes; tableaux des effectifs de l'agence décentralisée ACER et de l'entreprise commune SESAR2

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif n° 3 au budget 2017, portant l'accroissement des ressources budgétaires en vue de financer diverses actions prioritaires, dont l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

CONTENU : le projet de budget rectificatif (PBR) n° 3 pour l'exercice 2017 a un double objectif:

- fournir 500 millions EUR supplémentaires en crédits d'engagement à l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), comme convenu par le Parlement européen et le Conseil dans leur accord sur le budget 2017. Il n'est pas proposé de renforcement en crédits de paiement;
- modifier les tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR, sans entraîner de changements dans le budget global ou le nombre total d'emplois.

IEJ : l'initiative pour l'emploi des jeunes a été mise en place en 2013 pour faire face au taux de chômage des jeunes exceptionnellement élevé qui sévissait dans toute l'Union européenne.

Bénéficiant d'une dotation spéciale de 3,2 milliards EUR à prix courants, elle apporte une aide ciblée directe aux jeunes sans emploi, ne suivant ni enseignement ni formation, qui vivent dans des régions dont le taux de chômage des jeunes était supérieur à 25% en 2012. Afin que la mise en œuvre soit accélérée, la totalité de la dotation en engagements au titre de la période 2014-2020 a été concentrée en amont, sur

la période 2014-2015.

Bien qu'ayant baissé dans la plupart des États membres par rapport à 2012, le taux de chômage des jeunes reste supérieur à celui de 2008 (avant la crise financière). Cette situation appelant à poursuivre les efforts et les aides au niveau de l'UE, le Parlement européen et le Conseil, dans leur accord sur le budget 2017, ont invité «la Commission à présenter, en 2017, un budget rectificatif visant à prévoir, [] un montant de 500 millions EUR dans la dotation de l'initiative pour l'emploi des jeunes pour 2017, financé par la marge globale du cadre financier pour les engagements».

C'est donc l'objectif du présent projet de budget rectificatif.

Le renforcement des crédits d'engagement pour l'IEJ sera financé à partir de la marge globale pour les engagements (MGE) et ne se traduira pas par des besoins en paiements supplémentaires en 2017. En effet, avant tout paiement aux fins du renforcement, les programmes opérationnels concernés doivent être modifiés et cela ne peut pas intervenir avant le second semestre de 2017, soit après le délai légal fixé pour le versement des préfinancements annuels de 2017.

Tableaux des effectifs: le budget rectificatif porte enfin sur la modification du tableau des effectifs de l'agence ACER et de l'entreprise commune SESAR2.

Budget rectificatif 3/2017: initiative pour l'emploi des jeunes; tableaux des effectifs de l'agence décentralisée ACER et de l'entreprise commune SESAR2

Le 30 mai 2017, la Commission a présenté au Conseil un projet de budget rectificatif n° 3 au budget général pour 2017 portant sur l'accroissement des ressources budgétaires de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), comme convenu par le Parlement européen, le Conseil et la Commission à l'issue du comité de conciliation sur la procédure budgétaire 2017.

Le montant demandé est de 500 millions EUR en crédits d'engagement.

Ce projet de budget rectificatif comprend également une modification des tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR2, sans entraîner de changements dans le budget global ou le nombre total d'emplois.

Le 4 septembre 2017, le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif n° 3/2017 tel qu'il est présenté dans l'annexe technique de l'exposé des motifs de sa position sur le projet de budget rectificatif (voir document du Conseil [11812/17](#)).

Budget rectificatif 3/2017: initiative pour l'emploi des jeunes; tableaux des effectifs de l'agence décentralisée ACER et de l'entreprise commune SESAR2

La commission des budgets a adopté le rapport de Jens GEIER (S&D, DE) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2017 de l'Union européenne pour l'exercice 2017 - Accroissement des ressources budgétaires de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) afin de poursuivre la réduction du chômage des jeunes dans toute l'Union européenne et mise à jour des tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR2.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen approuve la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2017. Ce projet a pour objectif:

- de procurer 500 millions EUR supplémentaires en crédits d'engagement à l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), comme convenu par le Parlement européen et le Conseil dans leur accord sur le budget 2017, et
- de modifier les tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR2, sans entraîner de changements dans le budget global ou le nombre total d'emplois.

Les députés ont invité la Commission et les États membres à veiller à la reprogrammation rapide des programmes opérationnels pertinents afin que la totalité de la dotation supplémentaire de 500 millions EUR de l'IEJ soit pleinement et effectivement engagée d'ici la fin de l'année 2017.

Ils ont également pris acte de la modification des tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR2, constatant que ces modifications n'affectaient pas le nombre total d'emplois et qu'elles pouvaient être financées dans le cadre du budget annuel de ces organismes pour l'exercice en cours.

Budget rectificatif 3/2017: initiative pour l'emploi des jeunes; tableaux des effectifs de l'agence décentralisée ACER et de l'entreprise commune SESAR2

Le Parlement européen a adopté par 574 voix pour, 113 contre et 2 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2017 de l'Union européenne pour l'exercice 2017 - Accroissement des ressources budgétaires de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) afin de poursuivre la réduction du chômage des jeunes dans toute l'Union européenne et mise à jour des tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR2.

Le Parlement européen a approuvé la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2017. Ce projet a pour objectif:

- de procurer 500 millions EUR supplémentaires en crédits d'engagement à l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), comme convenu par le Parlement européen et le Conseil dans leur accord sur le budget 2017, et
- de modifier les tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR2, sans entraîner de changements dans le budget global ou le nombre total d'emplois.

Le Parlement a souligné l'urgence d'augmenter les engagements financiers de l'Union destinés à la lutte contre le chômage des jeunes par le relèvement de la dotation de l'IEJ. Il a regretté que la modification du budget de l'Union pour 2017 à cette fin ait pris du retard en raison du blocage et de l'approbation tardive par le Conseil de la révision du cadre financier pluriannuel (CFP) à mi-parcours.

Les députés ont invité la Commission et les États membres à veiller à la reprogrammation rapide des programmes opérationnels pertinents afin que la totalité de la dotation supplémentaire de 500 millions EUR de l'IEJ soit pleinement et effectivement engagée d'ici la fin de l'année 2017.

Parallèlement, ils ont pris acte de la modification des tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR2, constatant que ces modifications n'affectaient pas le nombre total d'emplois et qu'elles pouvaient être financées dans le cadre du budget annuel de ces organismes pour l'exercice en cours.

Budget rectificatif 3/2017: initiative pour l'emploi des jeunes; tableaux des effectifs de l'agence décentralisée ACER et de l'entreprise commune SESAR2

OBJECTIF: adoption du projet de budget rectificatif n°3 au budget général 2017 pour augmenter les ressources budgétaires de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

ACTE NON LEGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2017/2120 du projet de budget rectificatif n°3 au budget général 2017.

CONTENU: le Parlement européen a définitivement adopté le projet de budget rectificatif n°3 pour l'exercice 2017 en accord avec sa résolution du 13 septembre 2017 (voir le résumé de la résolution).

Pour rappel, ce projet de budget rectificatif a pour but d'augmenter les ressources budgétaires de l'IEJ pour poursuivre la réduction du chômage des jeunes dans l'Union Européenne. En particulier, il doit fournir une somme additionnelle de 500 millions EUR en crédits d'engagement à l'IEJ.

De plus, il doit mettre à jour les tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR2. Ces modifications aux tableaux des effectifs ne devront pas affecter le nombre total de postes et devront être financées avec le budget annuel de 2017 de ces entités.